

**Compte rendu des Secondes Rencontres de  
l'Agriculture Sociale et Thérapeutique  
Du 9 novembre à Saint Jeoire Prieuré**

*L'accueil social et thérapeutique en agriculture  
en Rhône Alpes: Quelles politiques publiques ?  
Quels instruments financiers ? Quelles difficultés ? Quelles réponses ?*



Février 2012

Gérald Assouline, Fanny Aymard, Maud Pain Fernandez  
[www.res-astra.org](http://www.res-astra.org)

**Avec le soutien de :**

## 1. Les objectifs de ces Secondes Rencontres

Le réseau ASTRA regroupe à la fois des agriculteurs et des professionnels des secteurs du handicap et de l'insertion, tous convaincus que l'agriculture a un rôle à jouer en terme d'accueil et d'insertion pour des publics en difficultés. Et motivés pour contribuer au développement de ce type d'accueil.

De multiples expériences voient le jour dans la région, l'association reçoit régulièrement des demandes de la part d'agriculteurs ou de porteurs de projets, mais force est de constater que c'est souvent le parcours du combattant pour que les projets voient le jour, en particulier lorsqu'ils sont portés par des agriculteurs:

- Nous sommes souvent dans le cadre d'innovations qui ne rentrent dans aucun dispositif;
- Lorsque les dispositifs existent, ils sont peu connus,
- Le cadre législatif applicable n'est pas toujours clair,
- Les possibilités de financement limitées ou compliquées.

Le réseau ASTRA ne peut se satisfaire de cette situation.

Cette rencontre a réuni des acteurs du territoire rhônalpin : collectivités territoriales, agriculteurs, professionnels de l'insertion et du médico-social.

Elle avait pour objectif d'abord de faire le point sur les dispositifs existants : qu'est-ce qui fonctionne ? quelles sont les difficultés ?

La diversité des acteurs présents, qui n'ont pas pour habitude de se retrouver ensemble devait aussi nous permettre de dégager des pistes de travail, des pistes d'expérimentation, des collaborations à développer.

Nous sommes convaincus qu'il y a de nouvelles approches possibles pour la prise en charge des personnes en difficultés, en complémentarité ou comme alternative aux dispositifs existants, sans que cela alourdisse les financements liés à la solidarité. Pour que ces solutions puissent prendre leur essor véritablement, s'est posée la question des formes de reconnaissance de l'agriculture sociale et thérapeutique par les pouvoirs publics.

Dominique GRANJON,  
Président du réseau ASTRA  
Directeur de l'ESAT Le Habert  
[dgranjon.udafam@orange.fr](mailto:dgranjon.udafam@orange.fr)



**9h - Accueil**

**9 h45 – 10 h.** *Dominique Granjon, Président du Réseau ASTRA Rhône Alpes et directeur de l'ESAT Le Habert* : Présentation des objectifs de la journée.

**10h 00 - 10h45 .** *Mélanie Caron, Chargée de développement, Accueil Paysan* : les dispositifs actuels qui permettent l'accueil en agriculture + Débat

**10h45 – 11h00.** Pause

**11h00 – 11h45.** Echange d'expériences. Quel mode de fonctionnement ? Quels instruments financiers sont mobilisés ? Avec quelles difficultés ?

*Aurélie Garcia, exploitation individuelle*

*Alain Poncet, directeur de Solid'Action, structure associative d'insertion*

**11h45 – 12h30.** Réactions d'autres acteurs présents + Débat

**12h30 -13h 45:** Repas

**13h 45 – 14h15.** Présentation et projection du film « Ici, c'est calme », réalisé par Gérald Assouline, avec des ouvriers et encadrants de l'ESAT Le Habert

**14h15 - 15h.** Echange d'expériences. Quel mode de fonctionnement ? Quels instruments financiers sont mobilisés ? Avec quelles difficultés ?

*Espace Victor, annexe de l'hôpital de jour de Montbonnot (38)*

*Claire Le Corps, PJJ Haute Savoie*

*Amandine Guillet, Simon Jaulin, AFIPAEIM, Foyer de viue Trery, Vinay (38)*

**15h – 15h45.** Réactions + Débat

**15h45 – 16h00.** Pause

**16h – 16h 40.** *Francesco di Iacovo, Professeur à l'Université de Pise, coordinateur du projet européen SO FAR* En Toscane, quelles politiques publiques ? Quels instruments financiers ? Quelles difficultés ?

+ Débat .

**16h40 – 17h.** *Gérald Assouline, coordinateur scientifique du réseau ASTRA.* Quels outils pour le développement de l'A.S.T. ?

Le thème central de cette journée était de comprendre le fonctionnement des dispositifs publics et des instruments financiers, en soutien à l'accueil en agriculture. Toutefois, peu d'éléments ont finalement été mis à disposition des participants lors des présentations et échanges. Et c'est finalement la première présentation, celle de Mélanie Caron<sup>1</sup>, sur les dispositifs actuels d'accueil par type de public, qui a orienté les débats dans plusieurs directions :

- les conditions de l'agrément nécessaire à l'accueil,
- la formation nécessaire à l'activité d'accueil en agriculture,
- les conditions et les fonctions de l'accueil pour l'exploitant et son exploitation.
- les besoins d'accueil exprimés par certaines structures utilisatrices d'accueil,
- avec un sujet récurrent qui est celui de la reconnaissance de l'agriculture sociale comme activité agricole et sociale.

## 21. L'agrément nécessaire à l'accueil de personnes en difficultés

Q - peut-on cumuler plusieurs agréments et plusieurs statuts ?

**Mélanie** - oui mais il est important de le justifier en projet éducatif et dont de bien le définir ; de voir ce qui se passe sur le territoire. Les organismes sociaux ne sont pas toujours favorables.

Q - Agrément ferme pédagogique, comment peut-on accueillir ?

**Mélanie** - il n'existe pas d'agrément mais une circulaire. On doit suivre les critères d'accueil de l'accueil de groupe, notamment en termes de sécurité.

Q - Quand on est accueillant familial comment cela marche avec le Conseil Général ? On ne signe pas de contrat de travail.

**Mélanie** - Il y a un dossier à remplir. Ensuite vous avez un contrat à remplir avec l'accueilli. Vous êtes considéré comme « salarié de la personne accueilli ». Depuis les derniers décrets d'applications, des structures tiers pourront exister pour faire le relais.

**Anne-Marie (aide à l'enfance)** - Quand on accueille moins de 7 enfants c'est facile au delà cela devient vite compliqué. Les agréments sont valable 5 ans.

Q - peut-on cumuler plusieurs agréments et plusieurs statuts ?

**Mélanie** : oui mais il est important de le justifier en projet éducatif et dont de bien le définir ; de voir ce qui se passe sur le territoire. Les organismes sociaux ne sont pas toujours favorables.

Q - qu'est ce que l'accueil de rupture pur les adultes ?

**Mélanie** : la rupture anciennement dite « mise au vert » c'est se couper du quotidien il existe 3 formes d'accueils :

- permanent
- rupture quelques jours à plusieurs mois
- urgence (accueil très rapide)

**Magali** : Personnellement je n'aime pas le mot rupture pour moi c'est du lien, ils ont besoin d'être restructurés ils ont besoin de tisser des choses.

Q - les agriculteurs sont-ils contrôlés dans les accueils ? Y-a-t-il des enquêtes de satisfaction ?

**Mélanie** - oui le Conseil Général fait le suivi mais il n'y a pas d'enquête

## 22. la formation nécessaire à l'activité d'accueil en agriculture

Q - Pour l'agriculture et le social, y a t-il des formations ? Et où se passent-elles ?

**Mélanie** - C'est le Conseil Général qui doit le faire pour les accueillants et assistants familiaux. Il est important de se renseigner sur son territoire sur ce qui existe car tous ne le mettent pas en

---

<sup>1</sup> Mélanie Caron Chargée de développement accueil social. Fédération Nationale Accueil Paysan.  
[accueil.social@accueil-paysan.com](mailto:accueil.social@accueil-paysan.com)

œuvre. Les formations se font sur des thèmes précis, les autres formations comme la médiation animale ne sont pas reconnues par les conseils généraux. .

Q - Cela suppose-t-il qu'il faut se spécialiser sur des publics et l'activité d'accueil. Comment passer d'un accueil à l'autre ?

**Aurélie** - il faut savoir s'adapter et se préparer aux différents accueils.

**Mélanie** - c'est grâce aux réseaux que l'on crée des formations et qu'on échange.

**Un agriculteur accueillant** - Il me semble qu'à trop faire de formations, on est déformé.

L'agriculteur acquiert ses connaissances au fil des années. De plus il n'est pas tout seul. L'accueil doit se faire en coopération avec les maisons médicales et les collectivités territoriales. L'Agriculteur accueillant est d'abord agriculteur avant d'être thérapeute, et c'est ça qui est important et qui peut permettre à une personne accueillie de dépasser certaines de ses difficultés, confrontée à la réalité du monde du travail « commun ».

**Anne-Marie** - On est de plus en plus exigeant avec les accueillants familiaux on sollicite énormément les familles qui ne sont pas assez accompagnées au niveau professionnel.

**Jean-Paul** – Une des vocations d'ASTRA est de professionnaliser les gens et les familles par un tutorat. On doit éviter d'envoyer des publics dans des familles non formées.

**Simon** (Vinay, foyer de vie) - Le partenariat : pourquoi ne pas faire un partage de compétences entre agriculteurs et foyer de vie ? On aimerait monter des projets ensemble.

**Gerald** - On débouche sur deux réalités qui interfèrent dans un contexte où les soutiens diminuent et restent plus que jamais cloisonnées:

-Un monde d'accueil familial individuel et

-Un monde d'insertion et d'accompagnement par l'agriculture.

Ces deux mondes peuvent et doivent s'apporter des choses !

**Gérald** – Des dispositifs de formations émergent, en Auvergne des tests sont mis en place par les CFPPA avec des modules autour de l'Accueil Social à la ferme.



## 23. Les conditions de l'accueil pour l'exploitant et son exploitation.

> Pour des agricultrices individuelles

**Magalie** (agricultrice, adhérente Accueil Paysan , Ardèche)

Elle souhaite créer un lieu de vie mais se retrouve coincée entre les besoins et la réglementation du Conseil Général. On ne demande pas assez l'avis des accueillants, les familles se retrouvent face aux tutelles, on ne participe pas aux réunions.

## Aurélie<sup>2</sup> (agricultrice, Nord Isère)

### Mon activité

- Eleveuse de chèvres angora, productrice de mohair (BPREA polyculture élevage)
- Zoothérapeute (formée avec l'institut français de zoothérapie)

### Je partage donc mon temps en deux

- l'élevage de mes chèvres, la création de modèle en mohair et leur commercialisation en vente directe : à la ferme, sur les marchés et salons
- L'accueil à la ferme : de particuliers, de scolaires (réseaux des fermes pédagogique *le chemin des fermes*), et l'accueil social et thérapeutique (Accueil Paysan)

### L'accueil social et thérapeutique

Je pratique la médiation animale avec un public de personnes fragilisées et/ou porteuse de handicaps. La médiation animale est une méthode de travail qui favorise les liens naturels bienfaisants, entre les humains et les animaux. Il s'agit de faire participer les personnes accueillies à la vie de la ferme : les soins aux animaux, le rythme des saisons. La zoothérapie (ou médiation animale) mise sur la réciprocité dont fait preuve l'animal et son potentiel de stimulation et de motivation.

J'accueille en journée, des personnes accompagnées par leurs équipes éducatives.

Les projets d'accueil sont élaborés en fonction des demandes et objectifs des équipes éducatives, je leur fais ensuite une proposition pour un programme de zoothérapie.

Le mot clé de mon travail en médiation animale est l'adaptation, les séances types n'existent pas. Il faut savoir être à l'écoute des personnes que l'on accueille pour ajuster toujours au mieux notre intervention.

Les difficultés que je rencontre :

- Savoir présenter mon activité qui comporte plusieurs facettes.
- Mettre en avant les différences de types d'accueil que je propose : l'accueil pédagogique n'a rien à voir avec la médiation animale ! Les compétences mobilisées ne sont pas les mêmes.
- Savoir aborder la question des financements, car certaines structures spécialisées (ex : PJJ) recherchent de l'occupationnel et ne comprennent pas que je facture le temps d'accueil, (temps pour lequel j'ai acquis des compétences) durant lequel des jeunes effectuent des travaux à la ferme, l'aspect éducatif étant totalement occulté.

## Questions à Aurélie

Q - Avec qui travailles-tu ?

**Aurélie** - ITEP IME IMPRO<sup>3</sup> Éducateur avec maman et enfant (visite médiatisée)

Q - Accueilles-tu seule ? Comment te fais-tu connaître ?

**Aurélie** - Je n'ai pas encore eu de demande pour des personnes individuelles et je travaille avec des groupes. Accueil Paysan est une reconnaissance pour moi, je communique beaucoup quand je fais des portes ouvertes, je communique sur ma structure grâce à mes ventes à la ferme.

Q - Viennent-ils de loin ?

**Aurélie** - Ils ne viennent pas de très loin et ont entre 20 et 30 min de trajet.

## > Pour une structure associative d'insertion

<sup>2</sup> Aurélie Garcias - La Ferme du Rousset - Elevage de chèvres angora et accueil à la ferme - [aurelie.garcias@mohairdaure.com](mailto:aurelie.garcias@mohairdaure.com)

<sup>3</sup> CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
IME : Institut Médico-éducatif  
IMPRO : Institut médico-professionnel  
ITEP : Instituts Éducatifs, Thérapeutiques et Pédagogiques

## Alain<sup>4</sup>, Solid'Action (Isère) \_

### Solid'Action aujourd'hui

Un petit hébergement répartis en plusieurs lieux pour 20 personnes

- > un lieu de vie de 9 places
- > 3 appartements collectifs de 2, 3 et 5 places
- > 1 studio d'insertion

Des activités de travail :

- > un Atelier et Chantier d'Insertion de 12 places
- > un Atelier d'Adaptation à la Vie Active de 6 places

Travaux d'entretien des espaces naturels, espaces verts, broyage de végétaux, nettoyage et déménagement social

Une équipe professionnelle et engagée

- > un couple d'hôtes (directeur et accompagnatrice professionnelle)
- > 3 accompagnatrices d'hébergement (Conseillère en économie sociale et familiale)
- > 4 chefs d'équipe
- > 1 chargée d'insertion
- > 1 chargée de développement économique
- > 1 chargée de développement financier

Ce qui nous caractérise

- Un accueil global pour des personnes en situation de grande exclusion et d'échec d'insertion : hébergement et accompagnement de la vie quotidienne, travail, accompagnement socio-professionnel
- Un accueil de type familiale avec la présence d'un couple d'hôte qui vie au lieu de vie
- Un accueil sans limitation de durée
- Une équipe avec des salariés diplômés, engagés, dynamiques et polyvalent
- Un soutien, autant, des politiques, des administrations, des citoyens que des entreprises

Les personnes que nous accueillons

Nous accueillons des hommes et des femmes en situation de grande exclusion, en échec d'insertion, cumulant bien souvent plusieurs problématiques : errance, souffrant de troubles du comportement, psychologiques avec un suivi psychiatrique, dépendances multiples (alcool, drogues, médicaments), délinquance.

Nos prescripteurs

Les personnes sont orientées uniquement par des prescripteurs identifiés, qui nous connaissent bien :

- > **Justice** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse
- > **Errance** : Point Accueil Orientation
- **Psychiatrie** : Centre Hospitalier Spécialisé de Saint Egrève
- **Toxicomanie** : Centre Hauquelin , Point Virgule

### Les tendances actuelles

- > Les baisses annoncées des financements publics
- > Le glissement progressif du public vers le privé
- > Le glissement des logiques de solidarité nationale vers des logiques de charité à l'anglo-saxonne
- > L'acceptation du chômage et de l'exclusion de masse
- > La complexification de la réglementation

### Quelques propositions

- > **La simplification des demandes de financement par la création d'un guichet unique informatisé**
- > **Le développement de l'accueil en dehors des structures spécialisées** (familles d'accueil, agriculteurs, entreprises...) :
  - > Augmentation de l'offre d'hébergement
  - > Choix de l'hébergement par la personne
  - > Maîtrise des coûts pour la collectivité

## Question à Alain

Q - Quelles sont les difficultés pour recruter un chef de service ?

**Alain** : Il faut des gens multi-compétences qui ont de l'énergie, de la technique, du temps et c'est difficile de trouver des personnes qui ont de telles compétences.

## 24. Les conditions de l'accueil pour les personnes et groupes accueillis

<sup>4</sup> Alain Poncet - Directeur de Solid'Action - Vice-Président du Réseau ASTRA - [accueil@solidaction.fr](mailto:accueil@solidaction.fr)

## Amandine, Simon<sup>5</sup>, Educateurs Spécialisés (Foyer de Vie du Tréry, Vinay, 38)

### Présentation de l'établissement

Le foyer de vie du Tréry est une structure accueillant en internat et externat 50 adultes présentant un retard mental sévère avec troubles associés. Les adultes accueillis n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur permettant de vivre sans assistance. Ils ne peuvent effectuer de tâches productives mais n'ont toutefois pas de besoin continu en terme de soin. Leur prise en charge nécessite d'être globale et unifiée.

### Présentation de l'activité

La Ferme du clos est située à Chatelus, dans le Parc régional du Vercors, à 40mn environ de notre établissement. L'environnement préservé et riche offre une découverte de la nature dans tout sa bio-diversité. La ferme dans sa configuration et ses adaptations nous permet d'évoluer dans des espaces naturels, des espaces de productions plus balisés (stabule, chèvrerie...) et des espaces d'accueil (salle fermée) selon les activités et les besoins des participants. L'activité à la ferme du Clos a lieu depuis maintenant un an avec un groupe de cinq participants et deux éducateurs encadrants.

Elle a lieu une fois par semaine hors périodes scolaires sur une heure trente environ. Nous avons choisi de maintenir l'activité même en période d'hiver, en s'organisant avec des tâches variées pour maintenir la continuité dans notre projet.

Nous avons avec notre « hôtesse » choisi au départ de travailler sur des objectifs précis en ayant comme fondement du projet la participation la plus maximale et la plus autonome possible du résidant dans l'activité. Nous avons également construit le projet sur les notions de « continuité » et de « prendre soin », deux fondamentaux de notre travail auprès des résidents et qui devenait dans ce cadre le moteur de leurs actions. Les objectifs du projet retenus sont :

- La relation et le contact avec les animaux, plus particulièrement les chiens, les chats et les chèvres et la notion de « prendre soin » dans le temps.
- La découverte de l'exploitation « agricole », des différentes actions menées et leur sens.
- La réalisation de tâches simples concourant au travail dans la ferme (Faire un clos, ramasser les fruits de saisons).
- L'interaction avec un environnement spécifique dans un cadre sécurisé (cueillette, débroussaillage, entretien du jardin)
- Le rapport avec le temps, le rythme et le mouvement des saisons en lien avec la vie de la ferme.

Ce qui nous semble le plus pertinent dans la prestation de la Ferme du Clos est à notre avis sa capacité de souplesse et d'adaptabilité face au public que nous accompagnons, par la qualité de son accueillante.

Nous constatons des effets très positifs de cette activité sur le bien être des participants . Ils l'expriment par des attitudes positives d'implication, demandent à aller à la ferme, Ceci nous montre un intérêt à développer ce type d'activité pour d'autres usagers ou sur un rythme plus soutenu pour certains qui en bénéficient déjà.

## Noëlle , Pédopsychiatre, Espace Victor<sup>6</sup> (St Ismier, 38)

Depuis mars 2010, l'Espace Victor accueille des enfants de 3 ans à 12 ans présentant des troubles envahissants du développement. Noëlle reçoit quelques heures par jour seulement des enfants de moins de 7 ans. Pour Noëlle et son équipe, l'ouverture du service à l'extérieur est particulièrement importante. Ainsi, les enfants du service vont régulièrement à la ferme d'Antan, à Crolles, où Fabienne les accueille. De telles sorties doivent être suivies d'un travail au sein de la structure. Il ne s'agit pas d'une simple excursion de loisir mais les activités pratiquées à la ferme servent d'outil une fois de retour à l'hôpital. Noëlle s'en sert notamment pour suivre l'évolution des enfants, pour travailler avec eux sur leur mémoire, sur leurs émotions. Ces visites à la ferme sont financées par du MECENAT (cross des enfants malades, pièces jaunes). Noëlle a du présenter ce projet à l'hôpital par dossier pour approbation en ayant préalablement négocié un prix avec Fabienne, selon les attentes de l'accueillante et le budget dont elle disposait via l'hôpital. Les enfants restent une heure à la ferme et Fabienne est payée 6€ par enfant. L'accueillante a alors bien précisé qu'elle n'avait pas accepté ce projet pour l'argent, et que d'ailleurs, elle n'avait toujours pas été payé. « Il faut voir ça comme du bénévolat ».

<sup>5</sup> Amandine Guillet, Simon Jaulin - Educateurs Spécialisés - Foyer de Vie du Tréry - AFIPAEIM, Vinay (38)  
[amandineguillet@sfr.fr](mailto:amandineguillet@sfr.fr)

<sup>6</sup> Noëlle Bouvard, Pédopsychiatre, Espace Victor, Hôpital de jour de St Ismier (38) ;

**Pour une meilleure intégration sociale et insertion scolaire ou professionnelle des jeunes confiés par les magistrats.**

la DPJJ s'appuie sur les réseaux des fermes d'accueil à dimension sociale. Les activités proposées par les accueillants de ces réseaux s'inscrivent dans le cadre de :

- \* la découverte du monde de l'agriculture et des activités de la vie à la ferme, de la pêche, de la forêt, de la gestion et de la protection des ressources naturelles ;
- \* la découverte et la compréhension de l'environnement ;
- \* l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

L'accueil dans une ferme constitue une étape dans le parcours du jeune. Il participe de la construction de son projet d'insertion.

Pour les objectifs et modalités de mise en oeuvre (Cf. page 4 du protocole)

**Décliner ce protocole national au plan local<sup>7</sup>.**

L'accueillant permet au jeune d'exercer une activité à la ferme en journée, qui peut être accompagnée d'un hébergement si le lieu d'accueil le permet. L'activité en journée s'inscrit dans l'action éducative structurée par les activités de jour à la PJJ. Les modalités d'hébergement sont déterminées par les dispositifs existants : famille d'accueil ou lieu de vie. Chaque dispositif bénéficie de conditions qui lui sont propres.

**Difficultés identifiées**

L'hébergement des mineurs dans les familles d'agriculteurs ne peut se faire que dans le cadre d'un placement.

Cadre juridique du placement :

- . lieu de vie (accueil de 3 à 7 mineurs, autorisation de création et habilitation nécessaires) ;
- . placement au titre de la personne digne de confiance (responsabilité de la famille accueillante importante) ;
- . placement en famille d'accueil : à rattacher à la mission d'hébergement diversifié d'un établissement de placement éducatif (pas de foyer de ce type dans les Savoie mais possibilité de rattachement au foyer de Grenoble/Correnc). Prix de journée à 31 euros.

Il paraît plus aisé d'envisager des activités à la journée (mini-chantier encadré par des éducateurs, stage de découverte...).

Difficultés de transport pour les fermes souvent isolées des transports publics.

**Partenariat accueillants – accueillis**

**Amandine, Simon<sup>8</sup>, Educateurs Spécialisés (Foyer de Vie du Tréry, Vinay, 38)**

Notre directeur, au vue de l'aspect positif de ces séances à la ferme et d'autres activités en lien avec les animaux, qui concernent de nombreux participants, s'interroge sur l'idée d'un lieu d'accueil unifié qui permettrait aux participants d'investir un lieu et des activités dans une démarche plus continue (activités à la semaine, roulement de groupes sur la semaine). Cette démarche enrichirait en de nombreux points la notion de continuité recherchée dans la relation avec l'animal, avec la nature, avec le travail réalisé (plantation, soin, cueillette). Elle favoriserait l'investissement des usagers et le sens des actions en regroupant les activités sur un même lieu. L'idée d'un partenariat avec un accueillant, paysan qui souhaite valoriser des terrains non occupés peut être pensé. Nous pensons également à un prestataire qui pourrait accueillir le groupe et les éducateurs à la semaine et les impliquer de manière pérenne dans son activité.

**Personnes accueillies et mise au travail**

**Une remarque dans la salle** - Si on prend l'exemple du taux de rémunération de la PJJ pour les personnes accueillantes : 31€/jours, on peut se dire que ça incite à mettre au travail les personnes accueillies...

**Alain Poncet** - Travailler ce n'est forcément « mal », au contraire ! Et les personnes mises au travail PEUVENT être rémunérées normalement ! Les contrats aidés existent ! Les différentes prestations proposées devraient être traduites par différents et distincts agréments pour régler le problème de la confiance. Il faut trouver de nouvelles voies de financement, en passant par les dispositifs de l'emploi, ou notamment par des partenaires privés. Nous ne sommes pas dans une période d'expansion des budgets sociaux...Un nouveau contrat aidé va certainement être mis en

<sup>7</sup> Cf. Article 5 (page 5 Protocole).

<sup>8</sup> Amandine Guillet, Simon Jaulin - Educateurs Spécialisés - Foyer de Vie du Tréry - AFIPAEIM, Vinay (38)  
[amandineguillet@sfr.fr](mailto:amandineguillet@sfr.fr)

place, le « contrat à vocation sociale », à 7h/ semaine. Il concernera les publics éloignés de l'emploi et sera expérimenté en 2012.

## 25. La reconnaissance de l'agriculture sociale comme activité agricole et sociale

**Dominique** : que signifie la reconnaissance pour vous ?

**Jean-Marie (Accueil Paysan)** Notre reconnaissance est tout à la fois, sociale, économique, juridique...Faire reconnaître politiquement. En agriculture c'est l'Europe qui freine. Les porteurs de projets ont des projets atypiques et pour être reconnus, ils ont besoin d'être recensés dans les critères MSA mais en vrai le social n'est pas accepté. Un des freins pour le réseau Accueil Paysan c'est que la MSA qui ne reconnaît pas l'accueil social. Nous n'avons pas de reconnaissance par l'État, le sénat a rejeté notre proposition. La FNSEA oriente les ministères et fait du lobbying.

**Magali** - la difficulté c'est d'être reconnue agricultrice, éducatrice ou thérapeute. Nous avons besoin d'une reconnaissance professionnelle et financière.

**Aurélié (Agricultrice, adhérente Accueil Paysan, Nord Isère)**

**La reconnaissance** de ce qu'est l'agriculture sociale et thérapeutique !

Je pense que grâce au réseau ASTRA nous avons une chance de faire reconnaître nos compétences, nos motivations et nos projets d'accueil aussi divers soient-ils. Une fois que le grand public et surtout les pouvoirs publics auront admis que l'agriculture sociale et thérapeutique a des bienfaits sur la santé humaine, nous pourrons être reconnus comme des professionnels de ce type d'accueil, en tirer un revenu et de fait y consacrer encore davantage de notre temps.

**Gerald Assouline, coordinateur scientifique du réseau ASTRA**

Pourquoi ne pas construire nous-mêmes cette reconnaissance ?

Il faut trouver des formes de valorisation de ce qui se passe dans les fermes sociales, individuelles et associatives, Il faut prouver l'utilité de la pratique justement en pratiquant et en étant capable d'apporter des preuves concrètes. Lorsque ce travail aura été fait

On peut ainsi imaginer un label type produit issu de l'AST » ou « produit issu d'une agriculture socialement responsable ». Il s'agirait d'une façon de valoriser nous même l'AST, d'encourager notre propre reconnaissance.

Ce qui peut vouloir dire que la reconnaissance de l'AST est à construire collectivement comme un aboutissement pour le réseau et nous tous, plutôt que comme quelque chose à obtenir au préalable.





## Annexe - Intervention Claire LE CORPS

**Responsable des Politiques Institutionnelles  
Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Savoie**

### Présentation de la PJJ

La direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est la direction de la **Justice des mineurs**.

La Justice des mineurs concerne les mineurs en danger (dans le cadre de la justice civile, au titre de l'article 375 du code civil) et les mineurs ayant commis des actes de délinquance (dans le cadre de la justice pénale, au titre de l'ordonnance du 02 février 1945 relative à l'enfance délinquante).

*"Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains."*<sup>9</sup>

L'ordonnance du 02 février 1945 pose comme principe une responsabilité pénale des mineurs atténuée ainsi que la primauté de l'éducatif sur le répressif. Elle crée par ailleurs, des juridictions spécialisées, qui se donnent le moyen à l'occasion de la procédure judiciaire de connaître la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et de rechercher, avant tout jugement, les mesures adaptées à sa rééducation.

La DPJJ :

- contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger (projets de lois, décrets, textes d'organisation) ;
- apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, notamment par des mesures dites "d'investigation" permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs ;
- met en oeuvre (principalement au pénal) les décisions des tribunaux pour enfants (un peu plus de 150 TPE répartis sur l'ensemble du territoire national) dans les 1500 structures de placement et de milieu ouvert ( 300 structures d'Etat, 1200 structures associatives habilitées et contrôlées) ;
- assure le suivi éducatif des mineurs détenus ;
- contrôle et évalue l'ensemble des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

Au quotidien, les professionnels de la PJJ mènent, en équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmières...) et en partenariat avec d'autres ministères

<sup>9</sup>Exposé des motifs de l'ordonnance du 02 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

(Education nationale, santé...) des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire (pénal ou civil) et de leur famille.

Depuis la loi du 05 mars 2007, le président du Conseil général est le chef de file de la protection de l'enfance (prise en charge des mineurs en danger). L'intervention des services du secteur public de la PJJ s'est donc recentrée en direction des jeunes confiés au pénal. La prise en charge des mineurs délinquants est désormais au coeur de la mission PJJ.

### **La DPJJ dans les Savoie / Type d'accueil**

Il n'y a plus d'établissement de placement du secteur public sur le territoire des Savoie (fermeture du foyer de Sévrier en 2008) mais la PJJ habilite des associations pour prendre en charge en hébergement les mineurs délinquants (foyers classiques, Centre Educatif Renforcé Images et Montagnes...).

Des services de milieu ouvert mettent en oeuvre les décisions judiciaires (suivi éducatif et mesures d'investigation), les activités de jour ainsi que l'intervention éducative auprès des mineurs incarcérés. Le quartier mineurs de la prison de Chambéry devrait fermer en 2012, dans la perspective de l'ouverture d'un quartier mineurs à la maison d'arrêt de Bonneville.

Deux Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert sur les Savoie : un à Chambéry (avec une antenne à Albertville), un à Annecy (avec une unité à Annemasse et une unité d'activités de jour à Meythet).

Budget : fonds publics.

### **Protocole d'accord**

Un Protocole d'accord national a été signé entre l'Etat – Ministère de la Justice et des Libertés (DPJJ) et les réseaux de fermes d'accueil à dimension sociale : Fédération Nationale des CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural), Accueil Paysan, le GIFAE (Groupement International des Fermes d'Animations Educatives).

Dans l'optique d'une meilleure intégration sociale et insertion scolaire ou professionnelle des jeunes confiés par les magistrats, la DPJJ s'appuie sur les réseaux des fermes d'accueil à dimension sociale.

Les activités proposées par les accueillants de ces réseaux s'inscrivent dans le cadre de :

- \* la découverte du monde de l'agriculture et des activités de la vie à la ferme, de la pêche, de la forêt, de la gestion et de la protection des ressources naturelles ;
- \* la découverte et la compréhension de l'environnement ;
- \* l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

L'accueil dans une ferme constitue une étape dans le parcours du jeune. Il participe de la construction de son projet d'insertion.

Pour les objectifs et modalités de mise en oeuvre (Cf. page 4 du protocole)

Décliner ce protocole national au plan local.

### **Modalités de prise en charge**

Cf. Article 5 (page 5 Protocole).

L'accueillant permet au jeune d'exercer une activité à la ferme en journée, qui peut être accompagnée d'un hébergement si le lieu d'accueil le permet.

L'activité en journée s'inscrit dans l'action éducative structurée par les activités de jour à la PJJ.

Les modalités d'hébergement sont déterminées par les dispositifs existants : famille d'accueil ou lieu de vie.

Chaque dispositif bénéficie de conditions qui lui sont propres.

Cf. Tableau Dispositifs d'accueil existant

### **Difficultés identifiées**

ü L'hébergement des mineurs dans les familles d'agriculteurs ne peut se faire que dans le cadre d'un placement.

Cadre juridique du placement :

lieu de vie (accueil de 3 à 7 mineurs, autorisation de création et habilitation nécessaires) ;

placement au titre de la personne digne de confiance (responsabilité de la famille accueillante importante) ;

placement en famille d'accueil : à rattacher à la mission d'hébergement diversifié d'un établissement de placement éducatif (pas de foyer de ce type dans les Savoie mais possibilité de rattachement au foyer de Grenoble/Correnc). Prix de journée à 31 euros.

Il paraît plus aisé d'envisager des activités à la journée (mini-chantier encadré par des éducateurs, stage de découverte...).

ü Difficultés de transport pour les fermes souvent isolées des transports publics.

